

Contre l'adaptation aux directives de privatisation et de déréglementation de l'Union européenne

16 mai, votations fédérales

NON au paquet fiscal

NON à la révision de l'AVS

NON à l'augmentation de la TVA

12 juin, Genève

Conférence ouvrière européenne

Voir l'appel encarté

Dans son discours de candidat à la présidence du PSS, Hans-Jürg Fehr a défendu une orientation de combat pour l'Etat social, et contre le démantèlement des assurances sociales, qui se situe dans la continuité de l'orientation définie par le Congrès de Lugano en novembre 2000 : « Il y a quelque quatre années avant que vous n'élysiez Christiane Bruner à la présidence (...) le parti se trouvait en mauvaise posture (...) Il en va autrement aujourd'hui : le renouvellement que nous avons alors entrepris a fait ses preuves »

Hans-Jürg Fehr a raison. Depuis les élections fédérales, la résistance aux plans de régression sociale se renforce, le parti progresse, même si c'est modestement, mais c'est d'autant plus important que le Parti radical et le PDC s'effondrent. Ne nous y trompons pas: le peuple a infligé une profonde défaite électorale aux partis traditionnels de la droite, parce que ces partis se sont illustrés dans l'application des directives de libéralisation de l'UE. L'élan est donné. Le PS a affirmé avec raison que « l'ouverture totale du marché de l'électricité n'est pas chez nous à l'ordre du jour, même si l'Union européenne escompte l'avoir réalisée d'ici à 2007 ». Dans la foulée, le PS refuse d'entrer en matière sur la révision de la loi sur les télécommunications et rejette toute tentative de libéralisation du « dernier kilomètre ».

Editorial

Conférence ouvrière européenne

par **Alexandre Anor**

Ne nous y trompons pas. C'est dans ce contexte que le 8 février le peuple impose une défaite aux exigences de libéralisation d'« économiessuisse », et plus particulièrement à celles du patronat de l'immobilier et des transports.

La résistance des salariés se manifeste à nouveau dans les récentes élections aux parlements des cantons de Saint-Gall, Lucerne, Thurgovie, Uri et Schwyz. Partout, le PRD et le PDC perdent des sièges tandis que le PS progresse ; sans oublier les avancées au Tessin lors des élections communales ou encore le rejet en votation populaire de la baisse des impôts à Neuchâtel. Le vote en faveur du PS exprime un mandat clair qui correspond à la position définie clairement par Hans-Jürg Fehr devant les délégués du Congrès de Bâle :

« Nous devons défendre l'Etat social. Nous voulons défendre le service public; il est notre héritage historique ».

Mais lorsque Hans-Jürg Fehr s'est prononcé pour « un bouclage rapide des négociations bilatérales » et l'ouverture de l'adhésion à l'UE, on est dans un discours quelque peu différent. Alors que Christiane Bruner, partant du fait que la Suisse n'étant pas membre de l'UE, constatait à juste titre qu'« elle n'était pas obligée de subir les conséquences négatives » de la libéralisation.

En tout état de cause, une question se pose à tous, en Suisse comme dans les différents pays européens: est-il possible d'agir pour préserver l'Etat social, les acquis sociaux, les services publics, qui sont remis en cause par le biais de différentes directives européennes de libéralisation et de privatisation ?

Des militants et élus du Parti socialiste suisse et syndicalistes s'adressent aux militants et aux syndicalistes des différents pays d'Europe. Ils appellent à une Conférence européenne le 12 juin 2004. Cette rencontre aura à débattre concrètement des conséquences de la politique de l'UE dans nos différents pays, des institutions de l'UE, mais aussi des réponses que le mouvement ouvrier doit y apporter.

VOTE DU
16 MAI

Les enjeux du scrutin national

Le paquet fiscal, les critères de Maastricht et l'ajustement structurel

◆ *Un large front s'est constitué pour s'opposer au paquet fiscal, adopté par les Chambres fédérales le 20 juin 2003, contesté par un référendum et soumis en votation le 16 mai prochain. L'unité entre l'USS et le PSS qui avait permis de faire aboutir le référendum est pour l'occasion complétée par la prise de position de vingt gouvernements cantonaux qui s'y opposent aussi et cela en ayant eu recours au référendum des cantons utilisé pour la première fois depuis 1874 !*

C'est dire si la politique anti-sociale du Conseil fédéral, soutenue par une majorité de droite aux Chambres fédérales, provoque un regain des résistances dans tout le pays. Résistances qui à leur tour provoquent des déchirements au sein même des deux principaux partis bourgeois (PRD et PDC) institutionnels.

Tous les opposants au paquet fiscal sont d'accord pour dénoncer les graves conséquences qui se reporteraient sur les dos d'une grande majorité de la population augmentant ainsi d'un cran l'injustice sociale (lire encadré).

Une politique «eurocompatible»

D'où vient la politique fiscale du gouvernement? Peut-on supposer qu'elle n'a rien à voir avec l'objectif stratégique du Conseil fédéral depuis plus de dix ans: l'adhésion à l'UE, qui fait l'objet d'une nouvelle campagne très bien médiatisée?

En effet, alors que les pressions (sous différentes formes) s'exercent sur la Suisse pour qu'elle s'aligne encore plus sur les exigences de Bruxelles, qui peut nier « l'eurocompatibilité » du démantèlement de l'AVS (11^e révision), de la hausse de la TVA pour financer l'AI et du paquet fiscal qui est, notamment, une véritable machine de guerre contre les services publics, mais qui exonère les capitalistes du

droit de timbre.

Ces mêmes mesures sont monnaie courante dans la plupart des pays de l'UE et à l'origine de nombreuses et massives mobilisations des travailleurs avec leurs syndicats pour empêcher leur application. Pour preuves, les récentes manifestations et grèves en Italie, en Autriche, en Espagne, en Allemagne, en Grèce, en France, etc. pour préserver les systèmes de protection sociale et des retraites, les services publics, les emplois, etc. Cette politique, faut-il le rappeler, dresse contre elle la mobilisation et le refus de la population suisse. Elle l'a combattue lors des dernières élections et refusée lors des votations du 8 février: politique des transports, droit du bail. Sans parler du vote mémorable contre la Loi sur le marché de l'électricité, en septembre 2002.

Le «Sonderfall helvétique»

La politique de l'UE rejoint sur l'essentiel les injonctions du FMI, de la Banque mondiale et de l'OMC: rigueur budgétaire, privatisations, déréglementation des relations de travail, prétendue «croissance» (qui est en fait la croissance des bénéficiaires sur le dos des travailleurs)...

La volonté du Conseil fédéral est de faire en sorte qu'elle s'ap-

plique pleinement en Suisse, bien que nous ne fassions pas partie de l'UE. Les travailleurs de ce pays subissent en effet une vive pression qui vise à aligner le rythme de la déréglementation en Suisse sur le rythme européen.

Il faut cependant prendre en considération le « cas helvétique ».

Ce qui fait la particularité suisse, fondamentalement, c'est l'existence des instruments de la démocratie semi-directe, inséparables de la souveraineté nationale.

Le Parlement reste souverain dans une certaine mesure, bien qu'il ait, dans la dernière période, largement miné les bases de sa propre souveraineté. Le peuple tranche en dernier recours sur les décisions du Parlement.

Dans quel pays d'Europe les travailleurs disposent d'un Parti socialiste, qui, prenant appui sur les organisations syndicales, s'oppose pratiquement aux directives de la Commission européenne? Dans quel pays d'Europe les organisations ouvrières peuvent-elles avoir recours à l'arme de la démocratie semi-directe pour contrer les décisions anti-sociales de leur gouvernement?

Dans quel pays d'Europe les travailleurs disposent d'un

instrument démocratique (héritage de la bourgeoisie révolutionnaire de 1874) tel que le « référendum des cantons » permettant de contester les décisions prises dans un Parlement national et autorisant la population à exprimer leur refus par un vote?

La classe ouvrière de Suisse est en mesure de porter un coup majeur aux institutions de Bruxelles le 16 mai

Le vote historique contre la LME en Suisse est un réel point d'appui pour l'ensemble des travailleurs de l'UE et des syndicats opposés aux privatisations décidées par Bruxelles. De même qu'un triple « non » le 16 mai sera la claire démonstration que les travailleurs peuvent gagner avec leurs organisations contre les plans de l'UE.

Un triple non le 16 mai serait un coup porté à la politique de déréglementation non seulement en Suisse, mais à l'échelle européenne. A l'inverse, une adhésion à ce carcan institutionnel signifierait un affaiblissement considérable des moyens de lutte dont disposent les travailleurs, en Suisse, pour résister aux attaques du patronat et du gouvernement.

Albert Anor

Les votations du 16 mai: trois objets d'envergure

Un paquet dit « fiscal » qui modifie en une fois plusieurs lois différentes: sur l'imposition des ménages, sur l'imposition des propriétaires de logement et sur le droit de timbre: toutes ces modifications fiscales ne bénéficient qu'aux nantis et provoquent une perte de revenus pour la Confédération et les cantons de l'ordre de plusieurs milliards par an.

La 11^e révision de l'AVS dont les conséquences sont une diminution des rentes (indexation tous les trois ans au lieu de tous les deux), le relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes à 65 ans, l'introduction d'une retraite flexible accessible pour les seuls hauts revenus et une diminution de la rente de veuve.

Ces mesures sont combattues par référendum à l'initiative de l'USS et du PSS, S'y ajoute un troisième point qui ne fait pas la même unanimité (voir page 3):

L'augmentation de la TVA de 1,8% pour financer l'assurance invalidité et l'AVS.

Toutes ces mesures découlent directement des directives de l'UE et du traité de Maastricht: elles représentent le contenu concret de la politique d'intégration européenne.

VOTE DU
16 MAI

Les enjeux du scrutin national

UNION
EUROPÉENNE

À propos de TVA et d'adhésion à l'UE

◆ *Le PSS et l'USS préparent la campagne des votations du 16 mai en s'opposant au « paquet fiscal » et à la 11^e révision de l'AVS. C'est sur ces mêmes thèmes que s'organisent les cérémonies unitaires du 1^{er} mai cette année. Sur le troisième sujet de la votation, la hausse de la TVA pour financer l'AI et l'AVS, les avis sont partagés. Si l'USS et le PSS se prononcent en faveur de l'acceptation de cette hausse, des unions syndicales cantonales de l'USS s'y opposent et beaucoup de sections cantonales du PS ne mènent aucune campagne sur ce sujet controversé, ou alors, avec beaucoup de discrétion.*

Contradiction

L'argument principalement avancé en faveur de l'augmentation de la TVA est le sui-

vant: c'est la seule façon de garantir, à terme, les prestations de l'AI et de l'AVS... C'est d'ailleurs le même argument qu'utilise Couchepin, pour justifier l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes. Il n'aura échappé à personne qu'il est un peu contradictoire de brandir cet argument, alors même qu'on affirme à juste titre que l'AVS n'est pas menacée, et que les chiffres alarmistes du gouvernement sont sans fondement.

Plus fondamentalement: la TVA est le seul impôt «eurocompatible»

Pour notre part, nous avons toujours été opposés à la TVA avant même son introduction, considérant qu'il s'agit d'un impôt indirect totalement injuste qui est supporté par les consommateurs dont l'immense majorité sont des salariés.

La TVA est l'impôt eurocompatible par excellence. Chacun comprend que, si l'on veut adhérer, il faudra augmenter cet impôt dans des proportions considérables pour atteindre les taux pratiqués chez nos voisins à l'instigation de Bruxelles.

Le dire, c'est une chose, le faire, c'en est une autre

Ainsi, les organisations du mouvement ouvrier se prononcent pour la TVA, sous des prétextes, nous l'avons vu, qui semblent peu convaincants. Reste que si l'USS et le PSS se prononcent pour, on ne voit personne mener campagne sur cet objet. La résistance est énorme. Face à la TVA, tout comme face à la politique budgétaire et face à l'offensive contre les retraites, la population de ce pays tend de plus en plus à refuser de devenir «eurocompatible».

AA.

De sommet en sommet, ils cognent...

Les conclusions du dernier sommet européen des 25-26 mars exposent avec clarté et brutalité les objectifs poursuivis : -Concernant les « réformes » en matière de protection sociale, il est écrit : « Le Conseil européen encourage vivement les Etats membres à faire face aux incidences financières du vieillissement de la population, en réduisant la dette publique et en accentuant les réformes dans les domaines de l'emploi, de la santé et des retraites » (paragraphe 14). C'est sur ce modèle que le Conseil fédéral fonde sa politique.

Nous n'en voulons pas!

Or, partout, de plus en plus de travailleurs combattent cette politique. L'« Europe sociale » dont on nous parle sans cesse n'est qu'une vue de l'esprit. Ce qui est certain et palpable, c'est ce qu'explique Pietro Cavadini, responsable de l'information à l'USS: « Partout en Europe, les gens doivent dépenser toujours plus pour leur santé, (...) les patrons menacent de baisser les salaires et de prolonger la durée du travail, (...) les sans-emploi se font toujours plus exclure alors qu'ils devraient pouvoir retrouver un nouvel emploi, (...) les services publics sont mis à mal au lieu d'être développés. » Ce qui est visible, pour de plus en plus de travailleurs, ce sont les centaines de milliers de travailleurs italiens, plus d'un million d'après le journal *La Repubblica*, à manifester dans 60 villes d'Italie pour le retrait de la « réforme » des retraites imposée par Bruxelles ! Et on pourrait multiplier les exemples.

IMPRESSUM

Editeur responsable:
Michel Gindrat

Comité de rédaction:

Alexandre Anor
Paul Bayard
Luc Deley
Marzia Fiastri
Simone Girodo
Antonio Herranz
Daniel Hofer
Claude Iseli
Max Robert
Michel Zimmermann

Rédaction et administration:

Union des cercles pour une politique ouvrière
Case postale 1
1211 Genève 28
CCP: 12-67458-3
Fax: 022-733 8731
www.ucpo.ch

Sommet de Barcelone mars 2002

Le sommet de Barcelone avait élaboré l'agenda de la liquidation des systèmes de retraite. La Suisse n'y échappe pas, le Conseil fédéral y veille et Monsieur Couchepin en tête.

L'un des principaux documents adopté lors de ce sommet européen est le rapport sur l'emploi proposé par la Commission européenne. Dans ce rapport, on peut lire entre autres considérations et exigences :

« Il sera indispensable d'augmenter sensiblement le taux d'emploi des travailleurs âgés et de relever l'âge moyen de sortie du marché du travail (,,) les réformes des retraites suscitent un intérêt particulièrement vif ; elles comportent des relèvements de l'âge normal de départ à la retraite et des mesures visant à décourager les retraites anticipées. Cependant (...) il est indispensable que les Etats membres élaborent des stratégies globales visant à accroître la participation au marché du travail ».

C'est pourquoi, Monsieur Couchepin propose d'aller encore plus loin que les mesures contenues dans la 11^e révision de l'AVS et envisage, d'ores et déjà, un relèvement de l'âge du départ à la retraite à 67 ans !

VOTE DU
16 MAI

Les enjeux du scrutin national

11^e révision de l'AVS : pour être eurocompatible

On nous dit que l'AVS est en danger, que les rentes ne sont plus assurées si nous n'acceptons pas cette 11^e révision, qu'il faudra augmenter les cotisations, augmenter l'âge de la retraite, sinon l'AVS court à sa perte. On nous ment ! L'AVS n'est pas en danger !

Comme l'indique l'Union syndicale suisse (USS) dans son argumentaire : « (...) notre système d'assurance vieillesse est tellement performant, que les pays étrangers le citent en exemple, notamment pour les avantages suivants :

Assurance populaire : tout le monde est assuré, toujours aux mêmes conditions.

Solidarité : tout le monde paie des cotisations proportionnelles à son revenu, sans plafond, mais le rapport entre la rente minimale et la rente maximale n'est que de 1 à 2.

Cotisations stables : depuis 1975, le taux de prélèvement sur les salaires est resté le même. Bien que les rentes aient doublé et le nombre de retrai-

tés soit 1,5 fois supérieur, les coûts sont restés constants.

Gestion efficace : les frais de gestion représentent 2% des prestations. Ainsi 1 franc de cotisation est pratiquement égal à 1 franc de prestation (...).

(...) Depuis 1948, l'AVS n'a presque jamais été dans les chiffres rouges, à quelques rares exceptions près : crise pétrolière après 1975 et longue crise des années 90. L'AVS n'a enregistré des déficits supérieurs à 500 millions qu'en 1978, 1997 et 1998, alors qu'elle a dégagé pendant 20 exercices des bénéfices supérieurs au demi milliard, dont 3 fois entre 1 et 2 milliards et 2 fois plus de 2 milliards. De la sorte, les excédents ont amplement compensé les pertes et alimenté un fonds AVS souvent supérieur aux dépenses annuelles. Le rôle de ce dernier est de faire la soudure et de garantir les rentes lors des périodes de crise économique. L'AVS a ainsi un comportement anticyclique : elle épargne en périodes d'abondance et dépense en période de crise. (...)

Ainsi la part des coûts de l'AVS dans le produit intérieur brut est resté constant entre 6 et 7 pour cent. (...)

Des « prévisions de diseuse de bonne aventure »... qui cachent d'autres préoccupations

Les prévisions catastrophiques de Monsieur Couchepin ne se sont jamais vérifiées.

Ce qui par contre peut se vérifier, c'est que les quinze représentants de l'Union européenne ont, lors du Conseil européen des 15 et 16 mars 2002 à Barcelone, décidé de retarder l'âge de la retraite en augmentant de cinq ans l'âge de cessation d'activité.

Cette mesure doit être appliquée dans tous les pays membres de l'Union européenne. Ainsi, on peut observer que notamment les gouvernements français, italien, autrichien, allemand et espagnol, appliquent à la lettre les directives européennes pour démanteler le système des retraites et reculer l'âge de la retraite.

Quand Monsieur Couchepin prône la 11^e révision de l'AVS, il ne cherche rien d'autre qu'à aligner la législation suisse sur les directives dictées par Bruxelles.

Il faut, comme le dit l'USS dans son argumentaire « opposer un NON catégorique à la 11^e révision de l'AVS pour arrêter les fosssoyeurs du social ». Et montrer ainsi qu'en Suisse, comme en France, lors des dernières élections, cette politique est rejetée.

Le 16 mai, l'UE peut subir un revers en Suisse

Le 16 mai, suivons les mots d'ordre de l'USS et du PSS pour nous opposer au démantèlement de cette assurance sociale, pilier d'un droit démocratique en Suisse.

Refuser la 11^e révision de l'AVS, c'est refuser les directives de l'Union européenne qui visent la destruction de tous les acquis des travailleurs et des protections sociales arrachées de longues luttes.

S G

ITALIE

Grève générale contre la « réforme » des retraites

◆ *Au lendemain de l'adoption par le Parlement en première lecture de la « réforme » de la Constitution, qui aboutirait à la division du pays en « 20 petites Italie », les travailleurs italiens, surmontant une nouvelle fois d'énormes difficultés, se sont à nouveau lancés dans la grève par millions, dans l'unité avec leurs syndicats, du nord au sud du pays, pour le retrait de la « réforme » des retraites imposée par Bruxelles.*

La Repubblica rapporte que « plus d'un mil-

lion de personnes ont manifesté dans 60 villes », répondant à l'appel de la CGIL, de la CISL et de l'UIL. A Milan, ils étaient 200 000.

A Palerme, « où il en était annoncé 30 000, ils étaient 120 000 (...). Deux cortèges dans lesquels surnageaient les ouvriers de la Fiat de Termini Imerese, de la Emergi (usine du groupe Parmalat) et ceux de l'ex-zone industrielle de Palerme, qui a vu fermer les unes après les autres ses usines. »

Un pacte social avec la CGIL ?

A Rome, ils étaient 80 000. A Turin, derrière la banderole

des métallos, ils étaient des milliers d'enseignants et de parents qui manifestaient pour « le retrait du premier décret d'application de la réforme Moratti, pour l'abrogation de la loi ».

C'est vraiment contre cette force, pour chercher à la diviser et à la détruire, que le gouvernement a engagé la « réforme » de la régionalisation de la nation. Face à la Confindustria (patronat italien), qui demande tous les jours plus de flexibilité, l'application immédiate des réformes structurelles de Bruxelles, comment comprendre que le secrétaire général de la CGIL,

Epifani, déclare : « Avec la nouvelle Confindustria, il peut y avoir accord sur la nouvelle politique industrielle. »

Comment les travailleurs qui ont fait grève peuvent-ils se retrouver en accord avec ceux qui veulent aller jusqu'au bout de la destruction des conquêtes sociales ?

Le gouvernement déclare de son côté : « Un nouveau pacte social est nécessaire, cette fois-ci également avec la CGIL. »

Ce n'est pas pour une politique de « concertation », qui conduit à la destruction des

Suite page 5

Les bilatérales I: nouvelles menaces de sous-enchère

Libre circulation et dumping social

◆ *Le 1^{er} juin prochain, l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes, entré en vigueur le 1^{er} juin 2002, entrera dans une nouvelle phase. Le contrôle des conditions de salaire et de travail des travailleurs venant d'un pays de l'UE tombera, laissant la place aux mesures d'accompagnement négociées à l'époque par les syndicats en contrepartie de leur soutien aux bilatérales. Ces mesures d'accompagnement sont chargées de limiter les risques de dumping social et salarial, notamment en donnant la possibilité, à certaines conditions, d'étendre l'application d'une convention collective ou de mettre en place des contrats types de travail avec un salaire minimum. Des commissions cantonales tripartites seront chargées «d'observer» le marché du travail et de proposer aux autorités politiques l'adoption de telles mesures.*

.....

suite de la page 4

conquêtes, que les travailleurs ont fait grève en masse, mais pour l'abrogation de la «réforme» Dini de 1995, le retrait de la réforme Berlusconi, le maintien des 35 annuités de cotisation et le départ à la retraite à 57 ans. C'est dans ce contexte que les militants italiens de l'Entente internationale des travailleurs ont constitué un comité national pour «le retrait de la réforme de la Constitution italienne, pour la rupture avec Maastricht, pour la défense de l'unité de la nation et des conquêtes des travailleurs», qui se réunira le 24 avril.

Correspondant

Arrivée de 10 nouveaux pays

En parallèle à cette nouvelle phase se pose la question de l'élargissement de l'accord sur la libre circulation aux 10 nouveaux pays de l'Est de l'Europe qui entreront dans l'UE le 1^{er} mai prochain. Six des 7 accords bilatéraux (Bilatérales I, acceptées en votation en 2000) seront étendus de façon automatique à ces pays (marchés publics, recherche, transport aérien, transport terrestre, agriculture, obstacles techniques au commerce). Par contre, l'accord sur la libre circulation doit faire l'objet d'un protocole additionnel, fixant les conditions d'accès au marché du travail pour les travailleurs de ces 10 nouveaux Etats. Ce protocole, dont l'entrée en vigueur est prévue en 2005, doit être accepté par les Chambres fédérales et soumis au référendum facultatif.

L'USS menace de lancer le référendum

Alors que l'UE fait pression pour qu'il entre en vigueur le 1^{er} mai de cette année, faisant fi du droit de référendum existant encore dans notre pays, l'Union syndicale suisse part en guerre pour que des mesures d'accompagnement plus efficaces et des moyens plus

importants soient mis en place pour lutter contre le dumping salarial que provoquerait cette extension. En cas de refus, l'USS s'apprête à lancer le référendum contre ce protocole additionnel.

Notre pays ne connaît qu'un petit nombre de CCT contenant des réglementations sur les salaires, ce qui amène l'USS à considérer que les craintes de dumping salarial, avec des travailleurs provenant de pays où les conditions sociales et salariales sont bien plus basses que celles des autres pays de l'UE, sont fondées. Ainsi par exemple, le salaire moyen en Pologne est d'environ 240 francs et le chômage y touche 40% des jeunes de moins de 25 ans (voir aussi encadré). Face à cette situation, l'USS demande qu'une CCT puisse être déclarée de force obligatoire plus facilement, que des salaires planchers soient instaurés dans certaines branches et que les contrôles soient améliorés avec, en conséquence, l'octroi de personnel supplémentaire par les cantons. Elle demande également l'instauration d'un délai transitoire et des améliorations du droit suisse du travail.

Clause «guillotine»

Le lancement d'un référendum par l'USS remettrait en cause

l'ensemble des accords bilatéraux I, liés entre eux juridiquement. En cas de refus de l'extension de la libre circulation par le peuple et dans le cas où l'UE dénoncerait l'accord sur la libre circulation, les 6 autres accords des Bilatérales I seraient abrogés automatiquement en vertu d'une clause dite de la «guillotine»...

Ainsi, rien n'est joué: l'accord bilatéral sur la libre circulation est un terrible instrument contre les conquêtes sociales dans ce pays... et en même temps, un instrument très fragile!

Correspondante

.....

BRÈVE

Non aux baisses d'impôts à Neuchâtel !

Lors des votations communales du 28 mars, les électeurs ont refusé les baisses d'impôts qui leur étaient proposées. L'initiative de la Chambre Neuchâteloise du Commerce et de l'Industrie, qui prévoyait une baisse linéaire de 12% des impôts sur le revenu et une baisse de l'impôt sur le bénéfice des sociétés, et le contre-projet du Grand Conseil, qui prévoyait une baisse linéaire de 6% des impôts sur le revenu et une baisse de l'impôt sur le capital des sociétés, ont en effet été rejetées (59,68% de NON à l'initiative, 55,86% de NON au contre-projet). Comme nous le relevions dans le précédent numéro du *Journal*, ces baisses d'impôt ne profiteraient qu'aux grands revenus, et leur acceptation aurait provoqué une baisse massive des rentrées fiscales pour le canton et les communes et, par conséquent, des coupes dans les dépenses sociales et dans le financement des services publics. Ce résultat est un signe positif en vue de la votation sur le paquet fiscal fédéral. Il doit nous encourager à intensifier la campagne pour gagner le 16 mai prochain.

La sous-enchère salariale existe déjà!

Dans un débat sur l'élargissement de l'UE, publié dans *La Vie économique* n°3-2004, Serge Gaillard, secrétaire dirigeant de l'USS, explique: «Il est nécessaire de définir des salaires planchers à titre préventif dans certaines branches de l'économie. Nous constatons, aujourd'hui déjà, qu'il y a des régions du pays où des Européens de l'Est, essentiellement des Polonais, sont engagés dans le secteur agricole pour 900 francs par mois. Ces personnes travaillent ici une saison, on leur offre peut-être encore une excursion sur le Sântis, et on les licencie pour laisser la place à un nouvel arrivage de main d'oeuvre. C'est la preuve que la sous-enchère salariale est déjà une réalité dans certains secteurs.» Son interlocuteur, qui n'est autre que le patron des patrons, Peter Hasler, lui répond: «Ce n'est pas du dumping, c'est tout simplement le niveau actuel des salaires!»

Manifestations à l'initiative du syndicat de la Communication

Pour la défense des conditions de travail, pour la défense de La Poste

◆ *Le 21 avril, des manifestations ont été organisées par le syndicat de la Communication dans toute la Suisse pour s'opposer à la nouvelle convention collective 2005 qui introduirait notamment des salaires régionalisés. A Neuchâtel, plus de 300 manifestants se sont réunis à la place du Port et sont montés au Château, siège du gouvernement, pour lui demander de soutenir leurs revendications. Nous avons posé quelques questions à Eric Montandon, syndicaliste de la Communication.*

Pourquoi le Syndicat de la Communication a-t-il organisé cette manifestation le 21 avril ?

Suite à la pause de protestation du 27 février, la direction de La Poste n'a pas daigné répon-

raisons tu as participé à cette manifestation ?

Je trouve que la direction de La Poste s'attaque, d'une façon inadmissible, à ses employés. Nous en avons tous marre. Ma présence à la manifestation



dre à nos revendications au sujet de la nouvelle CCT et continue ses restructurations. Le syndicat de la Communication avait prévu une nouvelle manifestation le 21 avril, si La Poste n'accédait pas aux revendications suivantes :

- 1) pas de salaire régionalisé ;
- 2) garantie des emplois dans les régions périphériques ;
- 3) pas d'augmentation du temps de travail ;
- 4) pas de réductions des vacances.

allait de soi, car je pense qu'il n'y a plus que la mobilisation des travailleurs avec leur syndicat et les manifestations de rue pour faire plier les responsables de La Poste.

J'ai beaucoup apprécié la présence du président du syndicat de la Communication, Christian Levrat, celle du représentant de l'USCN et la prise de parole de soutien du représentant du PSN. C'est dans l'unité des travailleurs, avec leurs organisations, que nous irons de l'avant.

Pour quelles

C.I.

Parti Socialiste Neuchâtelois
Chemin de Bel-Air 3
2000 Neuchâtel

Neuchâtel, le 20 avril 04

Syndicat de la Communication
Temple Neuf 11
2001 Neuchâtel

Le Parti socialiste neuchâtelois soutient le syndicat de la Communication dans sa démarche. Nous considérons qu'il est juste de lutter contre une révision à la baisse de votre convention collective de travail. Les propositions de la direction, comme l'augmentation des heures de travail et l'introduction de salaires régionaux, ne sont pas acceptables. De plus, la volonté de La Poste de négocier avec les commissions du personnel au lieu du Syndicat remet en cause la place des syndicats comme représentants des travailleurs et montre une volonté d'éliminer toute opposition à ses attaques contre les travailleurs.

La politique poursuivie aujourd'hui par la direction de La Poste est inacceptable pour les salariés et pour les usagers de La Poste. C'est la même volonté d'augmenter les bénéfices qui pousse La Poste à se restructurer au détriment des employés et à fermer les bureaux de poste au détriment des usagers.

Le Parti socialiste réaffirme également son opposition à la fermeture des bureaux de poste. Le PS est et restera le parti des services publics. Par conséquent, il continuera à défendre La Poste comme service public. C'est ce que nous avons réaffirmé dans une résolution acceptée à l'unanimité lors de notre Congrès du 6 mars dernier :

« le Congrès du Parti socialiste suisse :

- réaffirme son attachement à La Poste comme service public,
- dénonce les fermetures non négociées avec les communes, le syndicat et les usagers des bureaux de poste,
- soutient de manière forte la convention collective de travail qui existe dans ce domaine et les actions que pourraient entreprendre les employés pour sauvegarder celle-ci,
- condamne la politique menée par la direction de La Poste, »

C'est pourquoi nous soutenons votre lutte et nous vous encourageons à la poursuivre jusqu'à la satisfaction de vos revendications.

PSN

Abonnez-vous!

Je m'abonne au Journal de l'Union des cercles pour une politique ouvrière

20 numéros: 30 francs (pli fermé)

Prix de soutien: 50 francs

Nom, prénom..... **Talon à envoyer à:**

UCPO, case postale 1

Adresse..... 1211 Genève 28

Versements:

Localité..... CCP No 12-67458-3

NATIONAL

Comité national en défense des services publics, contre les privatisations

Billet du Comité

Le Comité national en défense des services publics s'est réuni le 19 mars à Zurich. Il a discuté de l'activité en défense des bureaux de poste: trois comités contre la fermeture des bureaux sont actifs à Genève. Des manifestations ont eu lieu et 18'000 signatures ont été récoltées. Les comités ont pris contact avec les syndicats, le PS et les autorités. Le conseil administratif et le Conseil d'Etat ont pris position contre la fermeture des offices. Une délégation, à laquelle ont participé des syndicalistes, des représentants des autorités et des élus fédéraux, a rencontré Moritz Leuenberger. Au Tessin, il y a eu des fermetures, mais la résistance est grande et le syndicat de la Communication est très actif pour s'y opposer. Systématiquement, quand La Poste tente de fermer des bureaux, il y a des oppositions, comme c'est également le cas à Neuchâtel ou à Zurich. Il est important que ces informations circulent, car elles peuvent servir de point d'appui pour tous

ceux qui résistent. C'est dans ce but qu'un nouveau bulletin de correspondance sera publié. Nous nous sommes également intéressés à la votation sur le paquet fiscal. Si ces baisses d'impôt étaient acceptées, cela aurait de graves conséquences pour le financement des services publics. Un échange a eu lieu sur la situation dans les cantons où la droite tente d'appliquer une même politique de cadeaux fiscaux aux riches, avec les mêmes conséquences pour les dépenses sociales et les services publics. A Neuchâtel, l'opposition est grande contre l'initiative de la Chambre du Commerce et de l'Industrie qui demande une baisse des impôts de 12% (1). Au Tessin, les manifestations ont déjà permis de faire reculer partiellement le gouvernement et des référendums ont été lancés contre le reste des mesures fiscales et budgétaires qu'il veut appliquer. Comme pour La Poste, il est très important de s'informer mutuellement de ces différents projets et des oppositions qu'ils suscitent.

La situation en Suisse est fortement liée à la situation internationale. La mise en place de la Constitution européenne a échoué, mais tous les pays sont d'accord sur l'orientation politique qu'elle contient, comme le développement des services d'intérêts généraux, opposés aux services publics. La pression du gouvernement US augmente, il n'accepte plus que certains pays mettent un frein à la libéralisation. La régionalisation, telle qu'elle est mise en oeuvre par l'Union Européenne, est un moyen de casser les résistances, de remettre en cause les lois nationales, comme c'est le cas en France avec le Code du travail. En Suisse, le droit de référendum permet de s'opposer à cette politique et n'est pas compatible avec l'intégration à l'UE. (...) Pour échanger notre expérience avec des militants de différents pays européens, nous participerons à la Conférence européenne du 12 juin prochain.

(1) Cette initiative a été refusée le 28 mars

GENÈVE

Contre l'austérité

Fonction publique en grève

Le **projet de budget**, qui doit encore être adopté par le Grand Conseil, reporte le versement des annuités de 6 mois, réduit de moitié la progression de la prime de fidélité, supprime l'indexation, et bloque l'augmentation des effectifs du personnel à 149 postes pour l'ensemble de la fonction publique. Enfin, il diminue de 25 millions la subvention aux hôpitaux; Le **plan quadriennal** prévoit de geler les effectifs du personnel au niveau 2004 et de n'augmenter les charges salariales que de 1,3% en moyenne sur trois ans Le **projet de réforme de l'Etat** prévoit des mesures de privatisation de certains services de l'état, d'externalisation des tâches, la suppression de la grille des salaires... Le **projet de loi** déposé, au grand Conseil, par les trois partis de l'Entente (Radicaux, PDC, Libéraux) propose la suppression du statut de la fonction publique pour faciliter les licenciements... Dans ces conditions, l'écrasante majorité des collègues rassemblés le premier avril lors de l'assemblée du Cartel intersyndical de la fonction publique ont voté la grève, d'abord pour une demi-journée, le 4 mai.

PARTI SOCIALISTE

Congrès du PSS : la continuité

Le Congrès du Parti socialiste suisse s'est déroulé le 6 mars dernier à Bâle. Plus de 1600 membres et sympathisants du PS, dont près de 900 disposant du droit de vote, y ont participé. Le Congrès a débattu du positionnement du PS et des priorités de la présente législature. Dans un premier temps, il s'agit de gagner les principales votations de l'année. Comme le relève la résolution adoptée, le PS doit « tout mettre en oeuvre, après le premier succès remporté le dimanche 8 février en faisant rejeter le contre-projet à l'initiative «Avanti», pour gagner les votations populaires décisives contre le paquet fiscal injuste, contre la 11^{ème} ré-

vision de l'AVS et pour le congé maternité. » Cette résolution relève également que les conseillers fédéraux socialistes doivent poursuivre leur mandat tout en rendant visibles leurs désaccords avec la majorité du gouvernement par des ruptures de collégialité ciblées sur des dossiers politiques clefs. Le PS entend également mener une politique d'opposition ferme en renforçant la coopération et la mobilisation avec les syndicats. Le Congrès a également élu Hans-Jürg Fehr à la présidence du parti. Son discours marque la continuité de l'orientation, en défense du service public et de l'état social, telle qu'elle a été définie lors des Congrès de

Lugano et de Zurich : « Nous voulons et nous devons défendre l'Etat social. Nous voulons et nous devons défendre le service public ». Il a également réaffirmé la place centrale des votations du 16 mai, pour lesquelles le PS veut se donner les moyens en appelant à la mobilisation à 100% de toutes ses forces et en débloquant un crédit de 500'000 francs pour la campagne. C'est cette même volonté de gagner qui se retrouve dans l'objectif de redevenir le premier parti du pays d'ici aux élections de 2007. Le fait que le PS est et reste le parti des services publics a été clairement réaffirmé dans ce Congrès, en particulier dans une résolution concernant La

Poste et qui a été adoptée à l'unanimité. Celle-ci « demande instamment à Moritz Leuenberger, conseiller fédéral, et à Ulrich Gygi, directeur général de La Poste, en leur qualité de membres du parti : de respecter les décisions du PSS en matière de service public singulièrement au sujet de La Poste, de ne pas combattre publiquement l'initiative sur La Poste, de mettre en oeuvre une politique claire de préservation des prestations à la population, du réseau actuel d'offices postaux, et de maintenir les conditions salariales et de travail actuelles sur l'ensemble du territoire. »

D.H.

Genève, Neuchâtel...

Les enseignants contestent la légitimité des réformes

Des réformes de l'enseignement sont en cours dans toute la Suisse. Parmi ces réformes, celles qui touchent à l'évaluation, c'est-à-dire qui remettent en question les systèmes fondés sur une échelle de notes pour les remplacer par des codes (ou notes-codes), font l'objet de vives contestations, tant de la part de enseignants que des parents et des élèves. Mais ces réformes s'accompagnent aussi de modifications des programmes, voire des structures.

Nous publions ci-après deux contributions : l'une est une lettre de deux militants du Parti socialiste genevois, qui s'inscrit dans le cadre d'un débat au sein du PSG. Elle a été publiée dans le bulletin du Parti socialiste genevois Post-Scriptum. L'autre émane d'un enseignant neuchâtelois, qui appelle à préparer une table-ronde d'enseignants de différents cantons afin d'approfondir la réflexion sur les réformes de l'école.

Courrier de deux militants du Parti socialiste genevois paru dans *Post Scriptum*

«Les réformes introduites par Mme Brunschwig-Graf n'ont pas atteint les buts proclamés»

◆ Dans le canton de Genève, l'Association Refaire L'École (ARLE) a récolté 28'000 signatures sur une initiative qui demande l'abandon des cycles pluriannuels d'apprentissages à l'école primaire. L'initiative vise à inscrire dans la loi le retour aux notes et au redoublement à la fin de chaque année.

Chères et chers camarades, Nous vous soumettons quelques réflexions concernant la controverse en relation avec l'initiative de l'Association refaire l'école (ARLE).

Nous suivons avec attention les travaux de la commission de l'enseignement du parti et nous tenons à souligner que c'est le seul endroit où il a été possible de débattre sur ce sujet dans la sérénité, malgré des opinions contradictoires.

Nous regrettons que souvent le fond du débat soit biaisé en réduisant les arguments à une polémique entre « réactionnaires » ou partisans du maintien des notes et « progressistes » ou partisans de la suppression

de celles-ci. Nous sommes persuadés que le respect des positions respectives passe non par les étiquettes ou l'anathème, mais par une discussion sereine et libre.

Nous estimons que le maintien des notes, le recours au redoublement sont des positions dignes de respect. Vous savez que l'école de Chavanne n'a pas été en reste en matière pédagogique. Or, nous constatons qu'à l'époque, les notes n'étaient un obstacle ni à la recherche de nouvelles méthodes ni à la mise en oeuvre d'expériences pédagogiques.

« Tendre à corriger l'inégalité des chances » tel a été le but poursuivi par l'école de Chavanne et tel est encore à n'en pas douter le but que poursuivent nombre d'instituteurs et de maîtres. On est en droit de supposer que tel est aussi le but de personnes qui ont signé une initiative qui gêne mais qui, au delà de la polémique, apparaît à bien des enseignants et des citoyens, comme un élément de régulation. Le nombre inhabituel de signataires est un fait qui peut prêter à interprétation, mais c'est un fait politique qui ne peut être négligé,

voire délibérément disqualifié.

Nous sommes persuadés que les réformes introduites par Mme Brunschwig-Graf n'ont pas atteint les objectifs proclamés surtout pas celui de « tendre à corriger l'inégalité de chances »

Nous restons fondamentalement attachés à ce principe – à l'origine de la création de « l'école moyenne » du Cycle d'orientation – mais nous sommes persuadés que c'est en s'appuyant sur l'expérience des dernières décennies que l'on pourra avancer. Le débat est aussi politique donc économique et nous ne pensons pas qu'on peut faire mieux avec moins de moyens. Par ailleurs, au moment où les difficultés budgétaires ne peuvent être niées, est-il bien raisonnable de poursuivre une « rénovation » qui de l'avis même de ses partisans n'a pas les moyens de sa réalisation ?

Nous estimons que la possibilité de redoubler pour les élèves en difficulté scolaire ne doit pas être sacrifiée sur l'autel des lois économiques pour des raisons financières. Cela doit rester un droit. D'autant plus que le Service

de la recherche en éducation (SRED), dans son rapport de février 1999, démontre que le redoublement permet à une grande majorité des élèves concernés de poursuivre une scolarité normale. Pourquoi ce rapport est-il resté lettre morte ? Pourquoi les partisans de la « rénovation » insistent-ils d'ailleurs expliquer pourquoi, sur le caractère obsolète du redoublement ? Pourtant, sur le terrain et en opposition avec ces théories, des écoles en « rénovation » continuent à recourir aux redoublements. Or, si l'initiative était rejetée, l'extension de la « rénovation » impliquerait l'abandon de cet instrument de rattrapage scolaire.

Sans prétendre épuiser le sujet, voici une première réflexion de socialistes qui s'adressent à des socialistes d'égal à égal. Nous espérons que le débat initié par la commission de l'enseignement se poursuivra.

Dans l'attente de cet échange qui nous paraît salutaire, nous vous adressons, chères et chers camarades, nos cordiales salutations.

Alexandre Anor,
Bernard Lambelet

Neuchâtel: non à la réforme des notes

◆ Dans le canton de Neuchâtel, le Conseil d'Etat soutient une réforme du secondaire I (6e, 7e, 8e, 9e), qui comprend trois volets :

1. Une refonte des programmes en relation avec la mise en œuvre d'un plan d'étude cadre romand (PECARO).
2. Une réforme de l'évaluation des élèves (ATES).
3. Une réforme de structures, visant à fusionner les sections moderne (M) et pré-professionnelle (P), qui sont les deux sections qui ne conduisent pas à la maturité.

Forte opposition

Il y a une forte opposition des enseignants à cette réforme. La réforme des notes est certainement la plus contestée. En fait, il s'agit de prolonger au niveau secondaire ce qui existe déjà au niveau primaire. Ayant compris l'attachement des parents aux notes, le projet ATES met en place des codes, déguisés en notes : 6 signifie que l'élève est capable de dépasser les objectifs prioritaires d'apprentissage ; 5 et 4, qu'il maîtrise ces objectifs avec plus ou moins d'aisance ; 3, qu'il ne les maîtrise pas... Les demi notes sont supprimées, il n'y a plus qu'un degré d'insuffisance, les moyennes de branches et les moyennes générales sont supprimées...

Réforme des structures

La réforme des structures est plus difficile à comprendre. En principe, la nouvelle section, issue des sections P et M, est formée par un cycle de 3 ans et par des niveaux différents par branche, dans les classes (renforcement ou extension). Le redoublement n'est pas exclu, mais derrière l'idée de « mieux orienter », on devine la volonté d'avoir une structure souple permettant dans la plupart des cas de s'adapter au niveau des élèves et de les diriger au plus vite vers la sortie. De plus, dans la nouvelle section générale, les activités

manuelles sont fortement réduites par rapport à la section P actuelle.

Dans deux collèges, il y a eu des lettres adressées au Chef de l'Instruction publique pour lui faire part des critiques et des oppositions à la réforme. Des journées de « formations au changement », cela ne s'invente pas, ont été organisées dans plusieurs centres. Dans les deux cas que je connais, elles ont exprimé l'hostilité de la plupart des enseignants. Une coordination pour le retrait des réformes relatives à l'évaluation aux structures s'est mise en place. Elle a des relais presque tous les établissements secondaire du canton. Les syndicats ont été

étroitement associés aux réformes. Le SSP a toujours exprimé son soutien de manière critique. Une discussion est en cours et une AG devra se prononcer sur la base du projet définitif.

Il est important de mesurer l'impact qu'ont eu les initiatives à Genève et dans le canton de Vaud sur la question des notes. Parce que la presse avait parlé de cela, les enseignants se sont sentis autorisés à dire ce qu'ils pensaient vraiment des réformes. Dans le canton de Berne, 5400 enseignants, soit la moitié des enseignants concernés, ont signé une pétition contre le nouveau système d'évaluation. Des écoliers ont égale-

ment signé des pétitions.

Vers une table-ronde

Je pense qu'il serait très utile d'organiser une table-ronde d'enseignants de différents cantons. Elle pourrait aider à mieux comprendre le sens et le lien qui existent entre les différentes réformes mises en œuvre parallèlement dans les cantons. Quel lien y a-t-il entre les rapports de l'OCDE, PISA, et le plan d'étude cadre romand PECARO ? Quel lien y a-t-il avec la suppression des notes ? Elle pourrait ainsi, par une meilleure information et une meilleure compréhension, renforcer la résistance à ces plans.

Michel Gindrat

Genève: les revendications des enseignants du CO

◆ A l'occasion de la visite de Charles Beer dans leur collège le 30 mars dernier, les enseignants du cycle d'orientation de la Golette ont tenu à exprimer leurs revendications. Nous en reproduisons ici quelques extraits.

« (...) Si les collègues demandent une autre politique, c'est que celle qui s'est menée jusqu'ici s'est traduite de toute évidence par une péjoration de nos conditions de travail, ainsi que de celles de nos élèves.

Tous parlent de baisse du niveau (parents, maîtres, presse...). Il y a ces chiffres alarmants publiés par *L'Hebdo* il y a quelque temps, relativement au taux d'échec au dixième degré. (...) ces difficultés ne sont pas étrangères à la politique de réformes mise en œuvre par le Département depuis dix ou quinze ans.

La nouvelle grille horaire introduit les regroupements A et B en lieu et place des anciennes sections. A l'usage, nous constatons que cette réforme n'est pas de nature à permettre une meilleure formation ni une meilleure qualification des élèves.

Ceux qui posent le plus de pro-

blèmes sont évidemment les élèves de regroupement B, qui devaient être les grands gagnants de la réforme.

Qu'ils soient promus ou non, les élèves progressent d'un degré chaque année. C'est de nature à encourager la démission des élèves face à leurs tâches scolaires.

(...) Le redoublement promotionnel n'existe plus, ce qui tend à ne laisser aucune chance aux élèves de B qui seraient motivés et auraient les capacités de suivre leur scolarité en A, mais ont accumulé un important retard. Les classes de B sont extrêmement hétérogènes. Les maîtres des disciplines cumulatives sont unanimes à demander une réintroduction des niveaux dès la 8^e B.

Les réformes ont également pénalisé, d'une certaine manière, les élèves de regroupement A : les normes de promotion ont été assouplies (...) L'élève qui a des difficultés n'a souvent pas d'autre perspective que de terminer en B. Le redoublement est extrêmement rare. En règle générale, on encourage pour les A aussi le sentiment qu'ils sont dans une situation sereine et confortable. On ne les sollicite que très peu par rapport à ce

qu'ils pourraient fournir. (...)

(...) En tous les cas, chez les maîtres, l'impression dominante, c'est que l'institution nous donne de moins en moins les moyens de remplir correctement notre mandat, qui est, encore une fois, d'aider les élèves à se préparer pour assumer une destinée d'hommes et de femmes autonomes et responsables.

Or, il nous semble que les perspectives qui attendent les élèves, marquées par le chômage et les incertitudes, devraient nous inciter à accorder le plus grand soin à cette tâche. (...)

Finalement, nous nourrissons de vives inquiétudes sur la politique budgétaire que le gouvernement semble vouloir mener. Nous avons appris que les prévisions les plus optimistes tablent sur une croissance nulle pour le budget de cette année, et qu'il faut, en conséquence, compter avec une diminution de 4% du budget par élève, compte tenu de l'évolution démographique.

Nous demandons que le gouvernement fasse des choix responsables, et renonce à amputer le budget de l'instruction publique des sommes dont les élèves ont besoin.»

12 juin 2004, Genève

Conférence européenne

◆ *Nous publions, encarté dans ce numéro, l'appel à la tenue d'une conférence européenne lancé de Suisse par des militants et élus du Parti socialiste et syndicalistes. L'appel s'adresse « à tous les militants, à tous les syndicalistes, à tous ceux qui, quels que soient leurs courants de pensée, sont attachés à la défense des droits sociaux, des services publics, à la démocratie, à la paix entre les peuples ».*

Des militants de nombreux pays d'Europe ont d'ores et

déjà manifesté leur intérêt face à cette proposition. Le coordinateur de l'Entente internationale a répondu favorablement à la proposition, dans un courrier qui est joint à l'appel encarté. Le comité d'organisation a également reçu un courrier d'un syndicaliste belge, dont nous reproduisons des extraits ci-dessous.

L'ensemble de ces extraits est tiré de *Informations internationales*, revue éditée par l'Entente internationale, à laquelle nous vous invitons à vous abonner (bon dans le supplément encarté)

Chers camarades, chers amis, J'ai bien reçu votre appel à la tenue d'une rencontre européenne en Suisse le 12 juin prochain. Votre texte est diffusé, en Belgique, au sein du Comité contre la régression sociale imposée par l'Union européenne dont je suis membre. Ce comité est composé de militants syndicaux et politiques, de membres de la FGTB, du PS, etc. Nous préparons une conférence pour la fin mai à laquelle il sera proposé de mandater une délégation

à la Rencontre européenne. Vous n'êtes pas sans savoir que ces dernières semaines, le projet de Constitution européenne -qui avait été bloqué lors de la CIG de Bruxelles en décembre 2003- a été remis sur les rails. Il est à présent envisagé qu'il soit adopté à la fin du mois de juin. Ce projet de Constitution fait l'objet de débats importants dans le mouvement syndical en Europe et dans les partis qui en sont proches. Par exemple, dans mon pays, la Belgique, la dis-

cussion sur la Constitution européenne est à l'ordre du jour du congrès de la Centrale Générale des Services Publics (CGSP, centrale membre de la FGTB, la confédération syndicale belge de tendance socialiste) qui va avoir lieu en juin prochain, sur la base des prises de position arrêtées au sein des secteurs qui composent la Centrale. Le secteur dans lequel je milite, celui des administrations locales, vient de tenir son congrès. Après un échange de points de

vue, une position y a été adoptée à propos du projet de Constitution qui affirme : "En l'état actuel, les textes déposés ne nous conviennent en aucun cas." (...)

Il me semble que vos préoccupations rejoignent celles qui ont été exprimées par ceux qui s'opposent au projet de Constitution européenne, dans la mesure où ils considèrent que cette Constitution, si elle était adoptée, rendra anticonstitutionnels tant la défense des services pu-

suite page 11

Etude de *The Economist* sur la Suisse : un cas particulier

◆ *Le 14 février, l'hebdomadaire des milieux financiers britanniques The Economist publiait un dossier spécial de 14 pages sur la Suisse intitulé « Un cas particulier ». Dès le lendemain, il faisait les gros titres de la presse helvétique. Mais les conclusions des uns ne coïncident pas avec les titres des autres...*

Des titres de presse sous influence...

Qu'ont titré et dit les journaux suisses ? Ils ont tous mis en exergue la fin des particularismes helvétiques, la fin du Sonderfall, le fait que la Suisse a maintenant « rejoint les autres pays ». Comme eux, elle doit assouplir sa législation du travail, libéraliser son marché intérieur — ouverture des services publics à la concurrence et lutte contre les cartels —, veiller à prendre toutes les mesures utiles afin de soutenir sa croissance (qui figure en queue de peloton des pays occidentaux) et, surtout, réduire ses déficits

publics, notamment en diminuant les dépenses de la Confédération en matière d'assurances sociales.

...du FMI, de l'OCDE et du Conseil fédéral

Sous-entendrions-nous que cela n'était pas contenu dans le dossier spécial ? Non, cela y figurerait, bien sûr. Mais ce que nous relèverons, c'est qu'il y a là, en résumé, le programme habituel du FMI et de la Banque mondiale, des études de l'OCDE et... du Conseil fédéral. C'est-à-dire que la publication de ce dossier a été l'occasion pour réaffirmer les besoins de la bourgeoisie, son programme politique et économique, présentés comme... de simples évidences économiques.

Or le titre, et surtout le contenu des articles du dossier de *The Economist*, n'était pas « The end of a special case », mais bien « A special case ». C'est-à-dire que malgré tout, le capital financier britannique (parce que c'est de cela qu'il s'agit) insiste sur le particularisme helvétique, bien que sa situation ressem-

ble de plus en plus à celle des autres pays, dont les institutions politiques — et en particulier le mélange créé par le fédéralisme et l'existence de droits populaires d'initiative et de référendum communal, cantonal et fédéral — en font un peu un « cas à part ».

Des outils de résistance à l'UE ?

Le principal exemple donné à l'appui de cette analyse est le refus en votation populaire d'adhérer à l'Union européenne et à l'Espace économique européen, contre l'avis de la quasi totalité des partis politiques. Volonté réaffirmée, dit l'article, dans le score du parti de Blocher aux dernières élections fédérales (seul parti bourgeois à ne pas perdre de voix et seul parti se profilant contre l'adhésion à l'UE). Certes, le dossier souligne le frein, surtout le ralentissement que peuvent représenter les institutions politiques suisses face aux « changements nécessaires » auxquels elle est confrontée. Mais la question qui reste posée est la suivante : pourquoi le capital financier bri-

tannique encense-t-il (car c'est quand même de cela qu'il s'agit), aujourd'hui (à savoir au lendemain de l'échec du sommet sur la Constitution européenne) des institutions pourtant souvent décriées ? Serait-ce que sa position face à l'hégémonie et à la loi imposée par l'impérialisme américain le conduisent à crier au secours ? Serait-ce que la décomposition accélérée des nations à laquelle conduit la décadence du système économique et la politique active de l'UE amène des secteurs de la bourgeoisie britannique à envier les « plus que parcelles » de souveraineté nationale helvétiques ? Ce ne sont là que des premières hypothèses, qui méritent sûrement d'être discutées, notamment dans le cadre de la préparation de la rencontre européenne du mois de juin qui reviendra sur toutes ces questions de souveraineté nationale face aux tendances à l'éclatement des cadres nationaux des Etats qu'impose et qu'implique l'UE.

M.F.

UNION
EUROPÉENNE

Non au projet de Constitution européenne

blics que le maintien du niveau de protection sociale qui donne son sens au modèle social européen.

De plus, le projet de Constitution instaure les lois européennes. C'est un des éléments essentiels du projet. Comme vous le savez, de nombreuses directives européennes se heurtent à des résistances au niveau des Etats parce que c'est dans ce cadre que les travailleurs, avec leurs organisations syndicales, peuvent y résister. La résistance de la Suisse constitue un point d'appui pour résister dans les autres pays. Avec l'existence de lois européennes, le démantèlement des conquêtes sociales pourra être imposé de force sans passer par des lois nationales (transcription en droit national). C'est une remise en cause de la démocratie et de la souveraineté populaire dans chaque pays qui aura des conséquences graves aussi bien dans les pays membres que dans les pays non membres.

Pour ma part, j'ai été chargé par le Comité contre la régression imposée par l'Union européenne, de rédiger un argumentaire en partant des questions posées dans le débat en cours à l'intérieur du mouvement syndical et socialiste belge par rapport au projet de Constitution de l'Union européenne. Cet argumentaire a déjà été transmis à tous les responsables régionaux de la CGSP. Je vous le transmets également.

J'espère que la présente lettre retiendra votre attention et qu'elle sera communiquée, ainsi que l'argumentaire, joint en annexe, comme une pièce préparatoire à la Rencontre européenne de Genève, ce qui est mon souhait.

En vous en remerciant par avance, je vous transmets mes salutations fraternelles.

Roberto Giarrocco,
délégué syndical CGSP-
Admi (FGTB),
ancien représentant des
Jeunes socialistes
au Bureau national du
Parti socialiste,
membre du PS

◆ *La « Constitution » européenne qu'ils nous proposent :*

- *Impose une seule politique possible : une politique qui garantit une économie de marché « hautement compétitive », ce qui veut dire la remise en cause de toutes les conquêtes des travailleurs.*
- *Visé à donner une valeur constitutionnelle au démantèlement des services*

Il ne s'agit pas d'une véritable Constitution

Par définition, une constitution, c'est l'ossature d'une nation, c'est la charpente de cette nation, sur laquelle s'appuient toutes les institutions qui en découlent. Une constitution, c'est nécessairement un texte qui garantit des droits démocratiques, qui abolit l'arbitraire, qui décrit la manière dont le peuple exerce sa souveraineté. Avec le projet de « Constitution européenne », rien de tout cela. Dans ce sens, parler de « constitution » relève de la manipulation. Le projet de « Constitution » n'est pas un texte de base qui crée une nouvelle nation européenne ou « sous-européenne ».

En revanche, on peut constater très facilement qu'il s'agit d'un texte, très long, qui rentre souvent dans les plus petits détails, pour imposer une politique définie avec la plus grande précision.

Le projet ne garantit pas la souveraineté des peuples d'Europe. Au contraire, le projet nie toute liberté des peuples pour définir la politique à mener, puisque tous les pouvoirs sont attribués à la Commission européenne pour élaborer des lois conformes aux objectifs de cette institution appelée « Union européenne ».

Quelle est alors l'importance d'une telle « Constitution » ?

Attribuer la force d'une constitution à une vaste politique de régression sociale est d'une importance cruciale. Jusqu'à présent, il était toujours possible de répondre à ceux qui affirmaient que le traité de Maastricht exigeait de privatiser ou de laisser faire la loi du marché, qu'il n'y avait alors qu'à annuler ce traité et à refonder l'Eu-

rope sur d'autres bases.

A présent, si le projet de « Constitution » passe, ils pourront dire: « C'est dans la Constitution de l'Europe ! »

Par exemple, ils veulent inscrire dans la Constitution de l'Union européenne que « les restrictions à la libre prestation de services à l'intérieur de l'Union sont interdites à l'égard des ressortissants des Etats membres établis dans un Etat membre autre que celui du destinataire de la prestation. La loi ou la loi-cadre européenne peut étendre le bénéfice de la présente sous-section aux prestataires de services ressortissants d'un Etat tiers et établis à l'intérieur de l'Union. » (article III-29)

En d'autres mots, aucune mesure nationale de protection n'est permise, et les multinationales (les « Etats tiers », c'est-à-dire les pays hors de l'Union européenne) seront autorisées par la loi européenne à rafler tous les marchés.

Ainsi, c'est constitutionnellement qu'est défini le pouvoir des multinationales. Ce n'est tout de même pas une petite chose...

La « Constitution » impose une seule politique

Certains pensent qu'il est possible de mener une politique de gauche, une politique conforme aux intérêts du monde du travail, tout en acceptant le cadre de la « Constitution » européenne. Il n'en est rien. Prenons l'article III-69: « L'action des Etats membres et de l'Union comporte, dans les conditions prévues par la Constitution, l'instauration d'une politique économique fondée sur l'étroite coordination des politiques économiques des Etats membres, sur le marché intérieur et sur la dé-

finition d'objectifs communs, et conduite conformément au respect du principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre. (...) Cette action comporte une monnaie unique, l'euro, (...), (et) implique le respect des principes directeurs suivants : prix stables, finances publiques et conditions monétaires saines et balance des paiements stable. » L'article III-76 règle la procédure à suivre en cas de « déficit excessif ».

C'est au nom du principe constitutionnel des prix « stables » que les Etats membres seront contraints de mener une politique permanente de guerre contre la hausse des salaires. Toute la politique sociale sera soumise aux contraintes constitutionnelles (!) des « conditions monétaires saines ». Et toute la politique économique devra respecter le principe constitutionnel (!) d'une économie ouverte où la concurrence est libre.

La « Constitution » interdit les services publics

Le projet de « Constitution » interdit l'existence des services publics. L'article III-55 soumet à la concurrence tous les secteurs d'activité : « Les Etats membres, en ce qui concerne les entreprises publiques et les entreprises auxquelles ils accordent des droits spéciaux ou exclusifs, n'édicent ni ne maintiennent aucun mesure contraire aux dispositions de la Constitution, notamment à celle prévues à l'article I-4, paragraphe 2 (liberté de circulation des capitaux, non-discrimination sur base de la nationalité), et aux articles III-55 à III-58 (libre concurrence) » Il n'est même pas question de secteurs protégés.

Editorial de *Tribuna Libera* (Italie), mars 2004

« Une digue s'est rompue ! »

◆ « Une digue s'est rompue ». C'est en ces termes que le secrétaire général du Parti socialiste ouvrier espagnol a commenté sa victoire électorale. C'est un fait : une digue s'est rompue sous l'immense pression des millions et millions qui sont descendus dans les rues (un Espagnol sur cinq) exprimant l'aspiration de tout un peuple.

Une digue s'est rompue sous une immense pression, expression des aspirations de tous à la paix, la fraternité, la rupture avec une politique de destruction des conquêtes poursuivie depuis huit ans par le gouvernement Aznar. Pourtant, tout avait été organisé, après l'atroce attentat pour tenter de construire « l'union sacrée » pour soutenir Aznar. Mais les soixante douze heures pendant lesquelles les millions d'Espagnols ont eu la possibilité de réfléchir, de réagir, ont été suffisantes. Ce mouvement des masses, cette recherche intense de la vérité, qui se reflétait dans les organisations, en particulier celles des travailleurs, a abouti à une conclusion : entre les fauteurs de guerre et les partisans du retrait des troupes espagnoles de l'Irak (thème de la campagne du PSOE) il n'y a pas identité. C'est ainsi que l'immense soulèvement contre l'horreur des attentats le jeudi, a fait sauter la digue de « l'union sacrée ».

En Italie, de nombreux politiciens, prompts à tirer profit des événements dramatiques de Madrid, ont immédiatement appelé à des manifestations d'unité entre les partis du gouvernement et de l'opposition pour affirmer que, dans un tel moment, il n'y a pas d'intérêts distincts entre les travailleurs, le gouvernement, et la « Confindustria » (patronat). Tout devrait passer au second plan, la réforme des retraites, de l'école, les privatisations, pour combattre le terrorisme.

Cette « union sacrée » trouve,

dans l'application exacte du traité de Maastricht et des directives de l'Union européenne sa réalisation la plus complète : que ce soit à droite, que ce soit à « gauche », tous revendiquent les plans destructeurs exigés de Bruxelles et s'emploient à continuer sur cette voie. Et que dire de Refondation communiste qui s'appête à un accord électoral avec la coalition de l'Olivier qui a mis au centre la politique de l'Union européenne et qui soutient l'intervention en Irak, ce qui fait dire à D'Alema : « Il n'est pas sérieux que ceux qui étaient avec moi au gouvernement, quand nous avons envoyé les troupes au Kosovo, ne veuillent pas payer aujourd'hui les salaires des soldats en Irak. Le 20 mars, je n'irai pas à la manifestation ». Fassino, en revanche, y participe, invité par Bertinotti : « Qu'il vienne, un grand mouvement n'a pas à exclure ».

Une belle « union sacrée à l'italienne » : de la droite qui sou-

tient ouvertement la guerre, au centre, à la « gauche modérée » qui ne va pas à la manifestation et a comme leader Prodi, président de l'Union européenne, qui dicte les mesures à prendre à Berlusconi, à ceux qui manifestent pour dire que l'envoi des troupes est juste, à peu de distance de ceux qui demandent le retrait des troupes...pendant que se prépare l'accord électoral !

On trouve de tout et même plus, mais pas un qui dise « rupture avec le traité de Maastricht », « Non à la régionalisation ». Pas un qui dise de façon claire et nette « défense des services publics, non à tout accord qui voudrait les détruire ».

Mais la digue rompue en Espagne nous indique que les jeux ne sont pas faits. Les puissants de ce monde ont aujourd'hui une crainte de plus : celle de la révolte des peuples.

Pour notre part nous disons : retrait immédiat des troupes d'Irak, arrêt de toute occupa-

tion militaire, pour les droits ouvriers en Irak, droit du peuple irakien à sa totale souveraineté, à décider se son avenir ! N'est-ce pas pour le retrait immédiat des troupes italiennes d'Irak qu'un million d'Italiens ont manifesté le 20 mars à Rome ?

A tous ceux qui aspirent à « rompre la digue » en Italie, à une politique de paix, de défense et de reconquête des droits, nous disons : préparez avec nous la conférence nationale du 24 avril, veille de la Fête de la Libération. Il y a cinquante neuf ans un autre peuple, le nôtre, s'est soulevé et a ouvert une route à la liberté, aux conquêtes des travailleurs. Seule la rupture avec Maastricht et la défense de l'unité de la nation italienne, le NON à la régionalisation, peuvent préserver ces conquêtes sociales indissociablement liées à l'unité de la République italienne, du Nord au Sud.

Correspondant

Communiqué du Parti des travailleurs, 29 mars 2004 (extraits)

En France: le rejet

« Au soir du premier tour de l'élection régionale (21 mars), le Parti des travailleurs avait souligné dans sa déclaration : « C'est le rejet qui domine ».

Huit jours plus tard, au soir du deuxième tour de l'élection régionale (28 mars), tous répètent à l'envi : il y a rejet.

Les résultats du 28 mars, à travers l'ampleur du rejet, ont mis à nu la véritable crise de régime qui frappe le pays tout entier. Qu'est-ce qui est rejeté ?

Il faut le dire clairement : ce qui a été rejeté ce 28 mars, ce sont les contre-réformes qui, dans tous les domaines, mettent en cause les droits et garanties, et menacent les bases mêmes de la démocratie.

C'est le rejet de toutes les contre-réformes qui découlent des directives de l'Union européenne.

C'est bien « le pouvoir en place », c'est-à-dire ses contre-réformes qui est rejeté.

Et pourtant, ce 28 mars au soir, la plupart des commentateurs politiques se sont empressés de déclarer : il faut poursuivre sur la voie des contre-réformes.

Et d'abord, la première de toutes, la mise en œuvre de la régionalisation.

Pas d'issue sans remise en cause des institutions

Répetons-le, la crise du régime qui s'est exprimée avec force ne trouvera pas d'issue en dehors d'une remise en cause en profondeur des institutions elles-mêmes qui apparaissent aujourd'hui usées jusqu'à la corde.

Quel gouvernement garantira l'arrêt du cycle infernal des contre-réformes ? Un gouvernement qui

osera rompre avec le carcan de l'Union européenne et remettra en cause les institutions de la Ve République.

Trois jours avant l'élection, la présidence du Conseil européen réunie à Bruxelles les 25 et 26 mars avait conclu à la nécessité de boucler la « Constitution européenne » d'ici le mois de juin prochain. (voir page 11, NDR)

Chacun le comprend, poursuivre sur la voie de la Constitution européenne, poursuivre dans le cadre de l'Union européenne et de son prétendu « Parlement », c'est accélérer la marche au chaos.

L'heure est à la reconquête de la démocratie, l'heure est à l'arrêt immédiat de toutes les contre-réformes. L'heure est à la remise en cause du carcan de l'Union européenne.»

Le mouvement ouvrier contre la guerre

« Contre l'occupation, pour les droits ouvriers en Irak »

Repères

14 juin 2003 : à l'occasion d'une réunion à Genève, un appel est lancé «contre l'occupation, pour les droits ouvriers en Irak» par :

- l'Entente internationale des travailleurs et des peuples,
- la coalition syndicale américaine US Labor Against the War (USLAW),
- la Confédération internationale des syndicats arabes (CISA).

15 juin 2003 : la 12e rencontre pour la défense des conventions de l'OIT soutient cette initiative.

Juillet 2003 : le rapport rédigé par USLAW sur les multinationales américaines qui s'implantent en Irak est traduit en arabe et en français.

3-10 octobre 2003 : une délégation indépendante se rend en Irak au nom de la campagne «contre l'occupation, pour les droits ouvriers en Irak». Elle rencontre des organisations syndicales qui cherchent à s'organiser et publie un rapport international pour alerter le mouvement ouvrier mondial.

24-25-26 octobre 2003 : l'assemblée annuelle nationale pour la paix, tenue à Chicago aux Etats-Unis à l'initiative d'USLAW, décide de mener une campagne pour que le Congrès américain entende un rapport sur les violations des droits syndicaux en Irak occupé.

17 novembre 2003 : un appel est lancé pour organiser une délégation internationale au siège de l'Organisation internationale du travail (OIT), afin que soit organisée une enquête de l'OIT sur la situation des droits ouvriers en Irak.

15 janvier 2004 : une demande d'audience est adressée à M. Juan Somavia, directeur général du BIT, pour le 15 mars.

15 mars 2004 : la délégation a eu lieu au siège de l'OIT. Elle était composée de représentants des trois organisations qui mènent cette campagne.

13 juin 2004 : aura lieu à Genève la 13e rencontre pour la défense des conventions de l'OIT, initiée par l'Entente internationale.

◆ *En déclenchant l'infâme guerre au Moyen-Orient, Bush croyait arrivé le moment où les peuples accepteraient la botte de l'impérialisme américain. Désormais, les peuples d'Irak affirment qu'ils font partie d'une seule et même nation. Ces jours derniers, nous avons un exemple des raisonnements mensongers voulant imposer que la seule issue pour l'humanité serait de subir l'exploitation impérialiste,*

détruisant les cadres nationaux.

Bien que nous soyons en présence de la réalisation de l'unité de combat des chiites et des sunnites, un pas en avant est ouvert vers l'affirmation des aspirations nationales des peuples du monde entier, et plus particulièrement au Proche et Moyen-Orient.

Cela, en dépit des énormes difficultés présentes et à venir, et sans qu'on puisse en déterminer les délais.

Revue de presse

L'International Herald Tribune (Etats-Unis): «En Irak, le temps ne joue pas pour nous»

La presse américaine ne cache pas sa perplexité au lendemain de la conférence de presse convoquée par Bush dans l'urgence face à l'embrassement du soulèvement populaire en Irak et suite aux révélations que Condolezza Rice, la secrétaire d'Etat à la sécurité, s'est vue contrainte de faire devant la commission parlementaire d'enquête sur le 11 septembre.

Rappelons que Mme Rice, une des plus proches conseillères de Bush, celle qui aurait, dit-on, poussé à l'approbation du plan Sharon, a été obligée de dévoiler un rapport confidentiel remis tout juste un mois avant les terribles attentats du 11 septembre, qui avertissait clairement le gouvernement sur la préparation de tels attentats sur le territoire américain.

« Nous continuerons jusqu'au bout », c'est ce qu'a déclaré en substance le président américain. Continuer, c'est la guerre à outrance, les 600 morts de Falloudja, dont un grand nombre de femmes et d'enfants, multipliés par cent, par mille ; c'est le feu vert aux massacres et aux « assassinats ciblés » en Palestine ; c'est une marche accélérée au chaos dont ne sortira indemne aucun peuple de la région.

«En Irak, le temps ne joue pas pour nous. Nous n'avons pas besoin d'un petit peu plus dans la ligne de ce qui a déjà été fait. Nous avons besoin de quelque chose de très différent et de beaucoup de ce quelque chose», déclare Bob Kerrey membre de la Commission d'enquête sur le 11 septembre dans un article du Herald Tribune intitulé : «L'Irak était une fausse réponse»

«Les Etats-Unis ont demandé la médiation iranienne, d'après Téhéran», informe le *New York Times* (Etats-Unis -15 avril). «Le ministre des Affaires étrangères d'Irak, Kamel Kharrazi, a déclaré mercredi que les Etats-Unis avaient demandé à l'Irak de faire œuvre de médiateur pour assurer une trêve entre les forces américaines et celles des radicaux chiites à Nadjaf.

Le président Khatani a déclaré : «L'Iran considère toute politique qui intensifierait la crise en Irak et menacerait la sécurité comme mauvaise pour les chiites et pour l'Islam».

Le lendemain, le secrétaire de l'ambassade d'Irak à Bagdad était exécuté en pleine rue.

«L'Irak en première ligne», titre *Le Figaro* (France - 16 avril). «Pour avoir voulu se poser en médiateur (...), l'Irak se retrouve brusquement en première ligne en Irak, entraînée dans la logique de violence du conflit, malgré tous les efforts déployés jusqu'ici pour rester en retrait.

Considérant, lui aussi, que la poursuite de l'occupation est la seule solution, le candidat

démocrate réclame, lui, le rappel de l'ONU dans le jeu. Ce que prône également Bob Kerrey, le rapporteur à la commission parlementaire d'enquête, déjà cité : «Les Etats-Unis doivent ravaler leur orgueil et appeler les Nations-Unies à l'aide en Irak. Washington devrait commencer par concéder un partage de l'autorité aux Nations-Unies pour aider à prendre les décisions sur la manière de transférer le pouvoir à un gouvernement irakien légitime. Auparavant, je n'étais pas partisan de cette solution : je le suis maintenant. Plutôt que d'envoyer de nouvelles troupes américaines en Irak ou de prolonger le séjour de celles qui y sont déjà, les Etats-Unis ont besoin d'une occupation internationale comprenant des forces arabes et musulmanes». Problème, explique en substance *Le Figaro* du 14 avril, on ne voit pas bien qui voudrait aujourd'hui s'impliquer dans une telle situation ?

Aux Etats-Unis, les familles de soldats en Irak manifestent une angoisse grandissante, exigeant le « retour des boys à la maison ». *L'International Herald Tribune* (13 avril) s'inquiète de ce qu'il appelle «le test de Dover» du nom d'une base de l'aviation militaire américaine dans l'Etat de Delaware.

C'est par elle que passent les dépouilles des soldats américains tués en Irak. Dans le jargon du Pentagone, «le test de Dover», c'est la mesure limite supportable par les citoyens américains.